



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce  
**Sous-rubrique:** Mutation  
**Date de publication:** SHAB - 17.10.2018  
**Numéro de publication:** HR02-1004478274  
**Canton:** BE

**Entité de publication:**  
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Villatype S.A., Belprahon

Villatype S.A.  
Le Champat 2  
2744 Belprahon  
**IDE:** CHE105832899  
**Forme juridique:** Société anonyme  
**Siège:** Belprahon

Jusqu'ici

Construction d'immeubles et leur exploitation ainsi que toutes transactions immobilières.

Villatype S.A., à Belprahon, CHE-105.832.899, société anonyme (No. FOSC 47 du 08.03.2016, Publ. 2709639). Modification des statuts: 25.09.2018. Nouveau but: La société a pour but la construction d'immeubles et leur exploitation ainsi que toutes transactions immobilières. La société peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir des entreprises visant un but identique ou analogue, ou fusionner avec de telles entreprises, acquérir ou vendre des immeubles, faire toutes opérations et conclure tous contrats propres à développer et à étendre son but ou s'y rapportant directement ou indirectement, accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou à des tiers, si cela favorise ses intérêts. Nouvelles communications: Communications aux actionnaires: par lettre recommandée ou courrier électronique. Selon déclaration du 25.09.2018, il est renoncé à un contrôle restreint. Personne(s) et signature(s) radiée(s): Sala & Flühmann Sàrl (CHE-107.517.434), à Saint-Imier, organe de révision.

Registre journalier no 14712 du 12.10.2018

**Office cantonal du registre du commerce responsable:**  
Handelsregisteramt des Kantons Bern

### Précédente publication dans la FOSC:

Date de la publication dans la FOSC : 08.03.2016  
Numéro de l'édition de la FOSC : 47  
La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.  
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.